

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	33 (1945)
<b>Heft:</b>	686
<b>Artikel:</b>	Nos prud'femmes genevoises
<b>Autor:</b>	E.Gd.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-265509">https://doi.org/10.5169/seals-265509</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

## DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilia GOURD, 17, rue Töpffer

## ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organic officiel  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs



## ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—

\* 6 mois \* 3.50

ETRANGER \* 8.—

Le numéro ... 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

## ANNONCES

11 cent. le mm.

Largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

*L'espérance ne calcule pas, elle n'économise pas, elle ne ménage pas ses pas... elle est la confiance et l'abandon, elle a des occupations, elle n'a pas de préoccupations...*

Ch. PÉGUY.

## ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

XXXIV<sup>me</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALEà LAUSANNE  
Salle du Grand Conseil

## Rappel du Programme

Samedi 9 juin à 14 h. 30 : Assemblée de déléguées : Partie administrative. — Rapports sur les campagnes suffragistes en Suisse : Conseil National, Berne, Bâle, Zurich. — Divers. — 19 h. : Souper en commun.

Dimanche 10 juin à 10 h. 15 : Comment bâtir pour satisfaire la femme : Mme L. GUYER, architecte (Zurich).

L'unité de la Paix : M. le professeur Jacques SECRETAN (Lausanne).  
Après-midi : Course en bateau ou excursion à Grandvaux.

Invitation pressante à tous les lecteurs de notre journal

## AVIS IMPORTANT

Tous nos lecteurs veulent ils noter qu'à partir de la parution de ce numéro la Direction et la Rédaction de notre journal reprennent leur domicile d'été, et que, par conséquent, leur adresse sera de nouveau, et jusqu'à nouvel avis

Crêts de Pregny, Genève  
(Tél. 2.26.64)

et non plus, comme tous ces derniers mois, à la rue Töpffer, tout envoi fait à une autre adresse subissant de ce fait un retard en tout cas d'un courrier.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE

## Une réunion féministe internationale

Ainsi que nous l'avions annoncé, l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes a convoqué son Comité pour les derniers jours d'avril en Angleterre, et malgré les difficultés sans nombre des communications à l'heure actuelle, dix de nos chefs suffragistes, représentant entre elles toutes six pays, se sont rencontrées dans un jardin fleuri du Sussex, chez notre Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur le travail qui s'y est accompli. Disons seulement pour aujourd'hui que, par amitié pour les suffragistes de notre pays, l'idée a été émise de convoquer en automne à Genève ou sur des rives plus ensoleillées, non seulement le Comité Exécutif, mais encore toutes les présidences des Sociétés affiliées, ceci pour venir en aide à notre mouvement. Le prochain Congrès se tiendrait en 1946, sans doute dans le Nord de l'Europe. Et un nom nouveau, qui sonne comme une fanfare, serait donné à notre organisation: *Alliance Internationale des Electrices pour l'Égalité, la Liberté et la Paix*. Car, maintenant, les femmes votent, ou vont voter partout ailleurs que chez nous! Alors, cela serait un bienfaissant coup de fouet à la paresse et à l'indifférence peureuse de certaines...

E. GD.

En Angleterre  
A travail égal, salaire égal

La Commission Royale chargée d'étudier la question du salaire égal pour un travail égal est actuellement en séances et attend les propositions des organisations, des industries, des syndicats, etc. Nous donnons ci-dessous les réflexions de Mme Thelma Cazalet Keir, qui est un membre du Parlement fort connu.

Notons en passant une nomination qui

marque une nouvelle étape dans l'accession des femmes à des positions importantes : Miss Sybil Campbell, O.-B. E. (Ordre de l'Empereur britannique) vient d'être nommée au poste de magistrat de la police métropolitaine. Elle est la première femme à occuper semblable position. Ses fonctions l'appellent à présider un des tribunaux de la police de Londres où sont jugés, sans jury, les cas bénins et où les cas plus graves sont examinés avant de passer devant les tribunaux afin d'y être jugés par un jury. La gamme des délits qui passeront devant Miss Campbell est donc très étendue et la tâche qui lui incombera ne sera pas seulement d'infier une amende à un ivrogne ou à sanctionner le vol d'une bicyclette. Miss Campbell est une avocate distinguée (depuis 1922) et a occupé plusieurs postes importants au cours de cette guerre, notamment au Ministère du Ravitaillement (division des questions juridiques). Son traitement, en qualité de magis-

trat de la Métropole sera de 2.000 livres sterling par an (40.000 francs suisses environ).

Avant de passer aux impressions de Mme Cazalet Keir, indiquons encore que la Commission Royale comprend les membres féminins suivants : Dr. Janet Vaughan, Dame Anne Loughlin, Miss Lucy F. Nettlefold et la comtesse de Limerick.

La perspective de la paix, qui commence enfin à alléger nos coeurs, nous rend nettement conscients des multiples problèmes qui devront être résolus avant que le pays ne soit prêt à produire en masse et à profiter de ses ressources au lieu de tendre à la destruction des vies et des biens ; prêt aussi à supprimer ces restrictions qui font que l'on existe au lieu de vivre. Actuellement, un de nos principaux problèmes est de savoir quelles conditions seront faites à la main-d'œuvre féminine du pays. Trois questions urgentes se posent à ce propos : Les femmes continueront-elles à être moins payées que les hommes pour un travail et un rendement équivalents ? Seront-elles obligées d'abandonner des professions lucratives du seul fait qu'elles seront mariées ? Seront-elles toujours exclues de certaines professions ou carrières ?

La question du salaire égal a été discutée depuis bien des années. Il serait bien de rappeler aux adversaires obstinés que ce principe a été admis, déjà en 1919, par un comité gouvernemental, le Comité Atkin, et que la Chambre des Communes, à deux reprises, a voté en faveur de son acceptation. Quoique bien peu de gens aient accepté ce principe, celui-ci n'est accepté en fait que par la Chambre des Communes, le barreau, la profession médicale, la presse et la scène. Il est donc encore jugé nécessaire de nommer une Commission Royale pour examiner si une extension peut être donnée au principe de l'égalité de salaire. Il est peu probable que l'on puisse trouver actuellement des arguments ou des principes de base nouveaux. La bataille a été livrée

à maintes reprises avec des munitions abondantes fournies par des préjugés de sexe, des jalousies, aussi bien que par des arguments d'ordre économique, valables ou non. Au lieu de rabâcher de vieilles polémiques, adoptons aujourd'hui une attitude d'esprit nouvelle, comme pour le suffrage féminin. C'est en abattant le mur des vieux préjugés que la victoire avait enfin été remportée et non en affirmant des principes nouveaux. Les principes de bases avaient été admis depuis des années par les gens éclairés et raisonnables. On peut prédire avec une quasi certitude que, dans une vingtaine d'années, la question de l'égalité économique pour la femme fera périr d'ennui la jeune génération et qu'elle sera aussi démodée que le suffrage féminin l'est de nos jours.

H. H.

(La fin en 3<sup>me</sup> page)

## Nos prud'femmes genevoises

Et l'on dira naturellement que les femmes chez nous ne tiennent pas au droit de vote puisqu'elles ont fait en nombre relativement restreint usage de celui que leur conférait cette élection réapparue après dix ans à notre horizon: 1432 électrices inscrites seulement contre le chiffre qui nous paraît considérable de 3500 en 1935! Le recul serait notoire.

— Moins qu'il y paraît si l'on examine objectivement la situation.

## LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

Cures de repos

## Un anniversaire



Cliché Mouvement Féministe.  
Mme Elisa SERMENT  
qui va fêter le 10 juin l'anniversaire  
de ses quatre-vingts ans

tenu, encouragé, recommandé, y collaborant sa plume, lui cherchant des abonnés, siégeant dans son Comité pendant de longues séries d'années; et à toute cette activité spéciale, il faut ajouter celle si vaste qu'elle a déployée dans tant d'autres domaines.

Pour les Unions de Femmes vaudoises d'abord, puisqu'elle fut successivement fondatrice et présidente de l'Union de Lausanne, puis fondatrice aussi et présidente de la Fédération des Unions de ce canton, et que le travail effectué par elle ne se mesure pas seulement en un résultat tangible, mais surtout en une inspiration sociale très large et très haute; pour notre Alliance nationale de Sociétés féminines suisses ensuite, dont elle fut secrétaire d'abord, vice-

présidente et trésorière ensuite, présidant en outre pendant bien des années la Commission d'éducation nationale. Pour la Ligue vaudoise contre la tuberculose aussi, à laquelle elle porta toujours un intérêt actif; pour la Ligue sociale d'acheteurs dans le Comité directeur de laquelle elle siégea bien des années durant; pour l'Église libre de Lausanne, dont elle fut la première femme élue au Conseil d'Église; tout ceci sans parler d'activités de moindre envergure, mais auxquelles avec un admirable désintéressement, elle consacra aussi son temps et ses peines du moment qu'elle les jugeait utiles... Ce qui m'a toujours frappé chez Mme Serment, c'est sa largeur de vue — qu'il faut, je le crois, attribuer au fait de l'éducation de ses vingt premières années à l'étranger (son père, ingénieur suisse, s'était établi à Valenciennes); c'est sa compréhension pour la solution de problèmes que dans les meilleurs romans contemporains l'on avait tendance à laisser trop facilement de côté; c'est son intérêt vivant pour les questions sociales, éducatives et civiques, touchant les femmes. Sans doute aussi ses études de garde-malade à la Source, puis à la Maison des Diaconesses à Paris, lui ont-elles donné une autre préparation que celle dont on dit se contenter nombre de ses contemporaines; et enfin et certainement, la haute personnalité d'Emma Pieczyńska, à laquelle l'attacha une amitié qui devint presque filiale au cours des dernières années de l'existence de cette pionnière, exerce-t-elle directement une influence sur elle; influence dont il est d'ailleurs facile de s'en rendre compte lorsqu'on feuillete les volumes des *Lettres* et des *Pages choisies* à l'édition desquelles Mme Serment a directement collaboré.

Ce sont donc des voeux très chaleureux et des témoignages de reconnaissante affection qui s'envolent vers elle, le 10 juin, de tous nos groupements féminins romands. Car nous toutes qui savons ce que nous devons à Mme Serment, nous aurons à cœur de le lui témoigner.

E. GD.



Cliché Mouvement Féministe  
„Le geste fatidique qui dépouillera la femme de sa grâce et de son charme...“

D'abord la proportion des votantes dans certains groupes. O vous, hommes politiques de tous partis, qui tombez lors de chaque consultation populaire contre l'absentéisme (vous avez même forgé cet affreux mot à cet unique effet!) des électeurs, avez-vous jamais pu calculer comme ce fut le cas dans le Groupe XI (Patronnes) une proportion de 91 % (134 votantes sur 158 inscrites)? Ceci seul, et compte tenu des chinoiseries administratives que nous signalons plus loin, suffirait à prouver le désir catégorique de voter que possède toute une série de femmes.

Ensuite les complications sans fin de ces élections. Sans croire comme quelques-unes que l'on fait exprès de rendre la tâche si difficile aux femmes pour les dégouter à tout jamais du devoir électoral! il faut pourtant constater que les dispositions de la loi qui obligent les femmes à se réinscrire à nouveau à chaque élection, pièce de légitimation en main, découragent fortement quelques-unes, qui n'oublient pas le temps déjà perdu dans des bureaux en 1932 et 1935, et qui multiplient maintenant les séances pour les retraits et les vérifications de cartes de rationnement alimentaire et de combustible dont nous sommes si généreusement gratifiées en ce même printemps 1945. Et puis si nous faisons queue pour obtenir des coupons de fromage ou de fromage, nombre de femmes se soucient beaucoup moins des élections aux tribunaux de prud'hommes: vous leur dites bien que celles-ci intéressent toutes les femmes, mais nombre d'entre elles vous répondent que les différends dans leur profession peuvent se régler par d'autres moyens par exemple pour celles qui



## Les femmes et les livres

### S. Corinna Bille

Longtemps je me suis défendue de lire *Théoda*. On en disait trop de bien... et puis j'ai horreur du Valais pittoresque. Même quand c'est Zermatt qui nous parle, j'ai peine à ne pas me hérissier. Trop de gens se pâment dès qu'on leur montre une Valaisanne en chapeau plat. Si elle est à genoux, c'est du délice. « La religion est surtout touchante, disait Benjamin Constant, pour ceux qui n'y croient pas ».

Cependant j'avais lu, voici deux ou trois ans, de Corinna Bille, une nouvelle: *La Bête*. Oh! une nouvelle de rien du tout. Soixante ou quatre-vingts lignes au plus. Et cependant une très grande chose. A cause de cette Bête-là, j'ai fini par prendre en mains *Théoda*. J'ai feuilleté ce roman, le premier de l'auteur dont le portrait se voit au repli de la couverture. Elle a l'air d'une écolière. D'une écolière, 1900, pensive et sage, avec son « bouffant » qui s'affaisse et son col droit, piqué d'une broche ronde, entre les revers de la ja-

son fonctionnaires, ou institutrices! et que c'est uniquement pour sauvegarder un principe qu'elles vont s'inscrire et ensuite voter — sans compter que, se souvenant des cohues et des embouteillages des deux précédentes élections, il en est qui, l'âge les obligeant maintenant à certaines précautions, sont restés chez elles!

Cette complication de la réinscription à chaque élection, la Commission de révision de la loi instituée après la votation de 1935 et dans laquelle siégeaient trois femmes avait demandé son abrogation — sans aucun succès, nous l'avons déjà dit. Inutile donc de s'appesantir à nouveau sur les inconvénients. Mais que dire alors des décisions prises en haut lieu pour trancher une question que notre Commission de révision avait clairement exposée, et qui, du fait qu'il a été refusé d'en tenir compte, crée le plus extraordinaire arbitraire: le statut des ménagères!

La loi de 1897 ayant été faite du temps où les femmes ne votaient pas, et les hommes ne pratiquant, pas en général la profession de « maître de maison », aucune difficulté ne surgit avant 1932. A ce moment-là déjà, le problème se posa: dans quelle catégorie classer des femmes qui n'exercent point d'autre profession que celle de tenir leur ménage — ce qui, certainement, en est une à nos yeux, mais pas à ceux de ces messieurs! Toutefois, il y a 13 ans, le problème domestique étant moins aigu que maintenant, l'on ne vit pas surgir les mêmes absurdités qu'aujourd'hui: le critère fixé étant celui de la direction d'une domestique, toutes les femmes qui allaient s'inscrire, et se trouvaient, même temporairement, sans auxiliaire de ménage, habitaient constamment chez elles, eussent-elles femmes de ménage, lessiveuses, repasseuses, couturières à la journée, etc., etc. furent classées d'office dans la catégorie des « ouvrières ». Or, ceci nous paraît fausser complètement le sens et l'esprit de la loi: certes, nombre de femmes se trouvent obligées par les circonstances actuelles, et notamment la pénurie de personnel de maison, de faire elles-mêmes leur ménage avec l'aide d'auxiliaires temporaires; mais elles juges représenteront-elles vraiment les intérêts des « ouvrières »? ne trancheront-elles par forcément des cas qui leur sont soumis avec une mentalité de « patronne »? C'est une question que l'on ne peut éviter de se poser.

Il nous paraît d'ailleurs, après cette triple expérience, dont l'apport féminin a fourni la preuve, que notre loi genevoise, lorsque l'on se décidera enfin à la réviser, aurait tout à gagner à être comme dans d'autres cantons une loi d'ordre professionnel et à ne pas s'étendre indifféremment à tous les citoyens, qui soit le métier qu'ils exercent. Il nous paraît aussi qu'il serait bon de ne pas lui appliquer les dispositions qui, paraît-il, veulent que compte comme domicile d'un électeur celui où il habite et non pas celui où il exerce son activité, et cela justement puisqu'il s'agit d'une loi professionnelle: il est singulier en effet qu'une avocate (ou un avocat) ou un médecin, homme ou femme, habitant la banlieue ne puisse exercer son droit d'électeur au lieu où se trouve son étude ou son cabinet de consultation, quand c'est là qu'il paye ses impôts!

Ce ne sont là que les suggestions d'une

simple femme, mais qui a ouvert les yeux et fait ses remarques, corroborant ainsi celles qu'il lui avait été permis de formuler précédemment, et déplorant une fois de plus la hâte unanime du Grand Conseil à refuser un projet de révision qui aurait singulièrement amélioré la situation. Peut-être ces modestes observations compenseront-elles le fait du recul féminin sur les années précédentes en montrant que ce n'est pas l'intérêt féminin pour la chose publique qui a faibli, mais bien la chose publique qui, au lieu de progresser, a laissé singulièrement à désirer.

E. Gd.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

de dévouement et de tendre abnégation, mais elle fut aussi pour nous toutes, en dehors de sa famille, une amie charmante et accueillante. Nous la voyions à l'Union des Femmes de Genève, au Soroptimist-Club, pour ne parler que de nos groupements féminins; elle lisait le *Mouvement*, si elle se refusait à y écrire; elle était féministe, non pas militante, mais par principe; elle nous marquait sa sympathie à chaque occasion. Et c'est pour cela que son départ — la fin de longues souffrances, de longues tristesses, d'une vie courageusement supportée... nous a mis à toutes l'âme en deuil.

E. Gd.

### Sophie Hauser

Sophie Hauser s'est éteinte à Berne, sa ville natale, le 13 mai 1945.

Nous l'avions rencontrée à Bâle, un mois plus tôt, gaie et pleine d'entrain, après une cure de repos imposée. La lettre de deuil nous a douloureusement surprise; c'est une vieille et chère amie qu'en est allée.

Relieuse de talent, peintre de charmantes toiles, Sophie Hauser consacra une partie de son temps à la cause des arts décoratifs en Suisse. Membre à deux reprises de la Commission fédérale des Arts appliqués, elle organisa les débuts du *Bel Ricordo*, institution chargée d'améliorer le niveau artistique des souvenirs de voyages. Quelle n'était pas sa joie de nous faire les honneurs de la collection de mille petits objets choisis, parmi les meilleurs de l'artisanat de notre pays!

Sophie Hauser a donné aussi beaucoup de sa peine et de son temps à la Société suisse des femmes peintres et sculpteurs et fut la secrétaire très dévouée du Comité central alors que Mme Liljequist était présidente. Par la suite, elle présida elle-même la section bernoise avec grande compétence.

Dans les nombreux jurys dont elle fit partie, nous l'avons toujours vue partagée entre le désir d'éliminer tout ce qui n'était pas assez bien pour l'homme de notre Société et le regret de faire de la peine à l'artiste refusée.

Que ces quelques lignes de souvenir ému et reconnaissant disent à sa famille et à ses amis les regrets de ses collègues genevoises et en particulier du groupe des émaillistes pour qui elle fut si dévouée.

B. S.A.

## Liste des femmes élues juges prud'hommes Total 26

(contre 23 en 1932 et 30 en 1935)

Mmes et Mles (P = Juge patronne; O = Juge ouvrière):  
GROUPE I (Horlogerie) VUILLE, L., horlogère (O) candidate de l'Union des Syndicats).  
GROUPE VI (Habillement) (P.): MOLTE, Marg. modiste, DUPONT, L., couturière, REY, Raymonde,



quête. Le visage est sensible et régulier, le regard grave et droit. Pas l'ombre d'artifice ou de prétention.

J'ai donc ouvert *Théoda*... et je l'ai lu d'un bout à l'autre avec ravissement. C'est une œuvre exquise et très neuve, sans aucun pittoresque facile. Non pas un roman, bien que le récit s'appuie sur un fait historique. Plutôt une sorte de poème, de poème en prose où la nature, le paysage, les fleurs, les bêtes, les saisons jouent leurs rôles, moins de comparais que de protagonistes.

L'action se déroule dans une haute vallée de la rive droite du Rhône, au sein de ce Valais qui est pour l'auteur « le pays de l'Absolu », « parce qu'il y a en lui quelque chose de terrible et de très pur ». C'est l'histoire de deux amants qui, voici plus d'un siècle, monteront sur l'échafaud avec le souffre. La belle et dangereuse *Théoda*, venue d'une autre vallée pour épouser Barnabé et vivre avec lui à Teroua, s'prend bientôt d'un beau et fier garçon de ce village: Rémi Carroz. C'est l'amour-passion qu'exaspèrent les obstacles dressés par les hommes et qui conduit à la mort. Cet amour se développe au milieu des travaux de la vigne, des champs et de l'alpage, car nous participons ici à la vie d'une de ces populations nomades qui montent et descendent au flanc de la montagne, qui déménagent et emménagent jusqu'à sept fois l'an. En outre — c'est tout le charme du livre — le récit nous est fait par une fillette, Marcelline, la huitième d'une famille de onze enfants, la petite sœur de Barnabé, la propre belle-sœur de *Théoda*.

Ou plutôt non. Ce n'est pas une enfant qui parle. C'est une femme déjà mûre, qui rappelle, ordonne et coordonne de son mieux ses souvenirs, si bien « qu'elle voit avec les yeux de l'enfance et ses yeux d'aujourd'hui simultanément ». La femme est indulgente comme l'enfant fut autrefois partagée entre l'admiration et la réprobation. L'admiration pour cette belle-sœur ardente et téméraire, la réprobation pour celle qui commet le péché d'adultére. Les coupables, elle les contemplait un peu « comme les poupées saintes », si belles sur le petit autel du transept, et, « malgré ce qu'ils firent ou à cause de ce qu'ils firent », le désir, l'effroi et le respect se mêlaient dans son cœur.

Aucune fausse naïveté n'entache ce récit. La naïveté vraie nous est au contraire garantie par les douces et sages réflexions de la conteuse. Corinna Bille avoue avoir simplement mêlé à l'intrigue les souvenirs d'enfance que sa mère lui racontait autrefois « d'une voix singulièrement prenante ». Mais Carroz. C'est l'amour-passion qu'exaspèrent les obstacles dressés par les hommes et qui conduit à la mort. Cet amour se développe au milieu des travaux de la vigne, des champs et de l'alpage, car nous participons ici à la vie d'une de ces populations nomades qui montent et descendent au flanc de la montagne, qui déménagent et emménagent jusqu'à sept fois l'an. En outre — c'est tout le charme du livre — le récit nous est fait par une fillette, Marcelline, la huitième d'une famille de onze enfants, la petite sœur de Barnabé, la propre belle-sœur de *Théoda*.

Au-delà de ce drame d'amour, elle a ainsi créé l'atmosphère, évoqué toute la vie d'un village, avec ses légendes et ses bizarres coutumes, ses haines et ses vengeances, ses fêtes et ses superstitions. La vision de la conteuse est bien celle d'une enfant qui se tient tout près de terre, qui voit les choses d'en bas, et surtout les petites choses — une fleur, un papillon lycoène, des raisins d'ours, momentanément plus importants pour elle que les

amours et les fautes des grandes personnes. C'est cette vision enfantine qui impose au roman son rythme lent, qui justifie les digressions, les hésitations, les imprécisions. Il semble parfois que le fil du récit soit perdu. Puis soudain l'auteur le ressaisit et, durant quelques pages, le tient fermement, pour le lâcher encore. Cette vision explique aussi certaines erreurs de perspective. Des scènes essentielles se détachent mal d'autres, qui sont sans importance pour la conduite du récit. La main qui nous guide n'est pas toujours très ferme. Faut-il le regretter? Je ne le pense pas. Cette brume qui enveloppe le roman, comme elle enveloppe, au temps des saillies, la charrue de Rémi, ne lui confère qu'un charme de plus.

Propre fille du peintre Edmond Bille, Mme Corinna Bille est surtout une visuelle. Les paysages, les couleurs l'intéressent plus, non peut-être que les ames, mais dans tous les cas, que les idées. Elle peint en maître certaines scènes. Celles, par exemple, du serpent que *Théoda* coupe en deux tronçons, d'un coup de sa fauille, celle de la décollation des deux amants — rendues avec une fraîcheur et une sobriété admirables. Sa langue — pas toujours très orthodoxe — est, du moins, très personnelle, parfaitement adaptée au sujet, pleine d'expressions neuves, parfois de véritables trouvailles. Avec un goût sûr, elle choisit ses images dans le cadre du sujet. De sorte qu'elles contribuent à l'atmosphère générale, au lieu de la détruire, comme l'arrive aujourd'hui à tant de jeunes écrivains soucieux surtout d'inédit, d'imprévu.